

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Enquête publique préalable à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune de CAMORS.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES : Enquête publique organisée en application des articles L. 123-10- L 123-13 ET R 123-19 du Code de l'urbanisme et des articles L 123-1 et suivants et R 123-7 à R123-23 du Code de l'environnement.

LIEU, DATES ET JOURS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE : L'enquête publique se déroulera à la mairie de CAMORS place de la liberté 56330 CAMORS du Lundi 14 novembre 2011 au Jeudi 15 décembre 2011 inclus aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :
Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Le Samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

La mairie de CAMORS constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

CONSULTATION DU DOSSIER : Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Denis RITCHEN, directeur financier France Télécom en retraite, domicilié 5, rue Camille Saëns 56400 AURAY a été nommé commissaire enquêteur par ordonnance du tribunal administratif de RENNES en date du 20/7/2011.

Il se tiendra à la disposition du public les :

Lundi 14 novembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi 23 novembre 2011 de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi 3 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
Samedi 10 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 15 décembre 2011 de 13 h 30 à 17 h 30

AUTRES DISPOSITIONS :

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour approuver la modification du plan local d'urbanisme (PLU) à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de CAMORS.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame DESJARDINS, Maire de CAMORS.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du 9 septembre 2011 du maire de CAMORS



Le 13.09.2011
Le Maire,
Conseillère Générale
B. Desjardins

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT « VOLET EAUX PLUVIALES »
DE LA COMMUNE DE CAMORS**

AVIS

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté communal en date du 9 septembre 2011 une enquête aura lieu en Mairie de CAMORS pendant un mois, du lundi 14 novembre 2011 au jeudi 15 décembre 2011 inclus, portant sur le zonage d'assainissement de la commune – volet « eaux pluviales ».

Le dossier restera déposé en mairie où toute personne pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire - enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Denis RITCHEN, commissaire enquêteur, désigné à cet effet, recevra le public en mairie :

- Le Lundi 14 novembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le Mercredi 23 novembre 2011 de 13 h 30 à 17 h 30
- Le Samedi 3 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le Samedi 10 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le Jeudi 15 décembre 2011 de 13 h 30 à 17 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire - enquêteur seront tenus postérieurement à l'enquête, à la disposition du public en mairie de CAMORS place de la liberté 56330 CAMORS et pourront être communiqués à toute personne qui en ferait la demande à Madame le Maire.

